



RÈGLEMENT FINANCIER 2026-2027

Une convention financière par enfant

Mme

M

Responsable (s) légal (aux) de : en classe de

1. **Contributions obligatoires**

Contribution mensuelle obligatoire (10 mensualités par année scolaire d'octobre à juillet – avec facture et paiement le 5 de chaque mois).

	<input type="checkbox"/> Très Petite Section	<input type="checkbox"/> Maternelle	<input type="checkbox"/> Élémentaire	<input type="checkbox"/> Collège
Contribution des familles	100€ / mois	64€ / mois	70€ / mois	81€ / mois
English Plus + (dont Certification Cambridge à partir du CE1*)	12€ / mois	12€ / mois	12€ / mois	

Le programme **English Plus** propose un parcours continu de la Petite Section au CM2, assurant une exposition quotidienne à la langue anglaise. Tous les élèves bénéficient de **2 à 5 heures d'anglais par semaine**, encadrées par des **professeurs qualifiés et anglophones**.

*Les examens Cambridge English Language Assessment sont internationalement reconnus et certifient officiellement le niveau atteint en anglais.

La préparation aux certifications Cambridge est incluse dans le programme English Plus, sur la base du volontariat et **sur proposition de l'enseignante d'anglais** afin de garantir l'adéquation avec le niveau de chaque élève.

Elle se déroule en dehors du temps scolaire, durant la pause méridienne (1h30 hebdomadaire=2X45 minutes). L'inscription facultative aux examens (environ 95€) et le manuel Cambridge (environ 22€) restent à la charge des familles.



Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction sur la Contribution des Familles :

- 10% pour le 2ème enfant -30% pour le 3ème enfant -50% à partir du 4ème enfant

2. **Contributions annuelles obligatoires**

La facture annuelle est éditée au début du mois de septembre. Le règlement s'effectue selon les modalités suivantes :

- Par prélèvement automatique : celui-ci intervient le 15 du mois.
- Par tout autre mode de paiement (virement, chèque, espèces) : le règlement de l'intégralité de la facture doit être parvenu à l'établissement au plus tard le 15 du mois.

Dans le cas d'un départ en cours d'année, ces prestations ne sont pas remboursées.

	<input type="checkbox"/> Très Petite Section	<input type="checkbox"/> Maternelle	<input type="checkbox"/> Elémentaire	<input type="checkbox"/> Collège
Frais de gestion	17€ / an	17€ / an	17€ / an	36€ / an
Cotisations Enseignement Catholique	49€ / an	49€ / an	49€ / an	63€ / an
Activités Pédagogiques	30€ / an	30€ / an	30€ / an	44€ / an

3. **Assurance scolaire**

Fournir obligatoirement une attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident).

A défaut de produire une attestation avant le 15 septembre, la souscription à l'assurance proposée par l'établissement sera automatique.

Adhérer à la Mutuelle Saint Christophe 2026-2027 : 11,50€

4. **Cotisations volontaires**

Association des parents d'élèves (APEL) : 22 € pour l'année et par famille

Participation volontaire à l'Association des anciens élèves : 5 € pour l'année et par famille

5. **Certification Cambridge (Collège)**

Les examens **Cambridge English Language Assessment** sont internationalement reconnus et utilisés par les écoles, les universités ainsi que les employeurs des secteurs public et privé dans le monde entier. La réussite à un examen Cambridge English donne lieu à l'obtention d'un **diplôme officiel attestant du niveau atteint en langue anglaise**.

L'établissement propose une préparation à la certification Cambridge pour les collégiens, à raison de **2 heures de cours par semaine, soit 60 heures par an**.

La facturation intervient à la fin du mois d'octobre et est irrévocable.

L'inscription aux examens Cambridge reste à la charge des familles.

Certification Cambridge – Collège : 246€ par an



6. Restauration

L'établissement a pris la décision de ne pas augmenter le prix des repas.

Restauration	Très Petite Section	Maternelle	Elémentaire	Collège
Demi-pensionnaire (L-M-J-V)	<input type="checkbox"/> 86€ / mois	<input type="checkbox"/> 86€ / mois	<input type="checkbox"/> 89€ / mois	<input type="checkbox"/> 92€ / mois
Repas occasionnel	6,20€	6,20€	6,40€	6,60€
PAI * <i>(plan d'accueil individualisé selon avis médical)</i>	2,50€ par repas	2,50€ par repas	2,50€ par repas	2,50€ par repas

Le porte-monnaie de la cantine doit être impérativement crédité préalablement à toute prise de repas occasionnels ou celui du mercredi. Le règlement se fait en ligne via la plateforme Ecole Directe ou par chèque.

7. Garderie et étude

L'établissement a pris la décision de ne pas augmenter le prix des études et garderies.

Les frais des études et des garderies occasionnelles sont à régler en ligne via la plateforme Ecole Directe ou par chèque à l'avance.

La garderie du matin (**7h30-8h10**), uniquement pour les écoliers (maternelle et élémentaire) est gratuite.

	Très Petite Section	Maternelle	Elémentaire	Collège
Garderie du soir avec goûter (16h45-19h00) - FORFAIT ANNUEL	<input type="checkbox"/> 41€ / mois	<input type="checkbox"/> 41€ / mois	X	X
Étude du soir (16h45-17h30) Suivie de la garderie du soir (17h30-19h00) avec goûter - FORFAIT ANNUEL	X	X	<input type="checkbox"/> 41€ / mois	X
Étude du soir (17h00-18h00) - FORFAIT ANNUEL	X	X	X	<input type="checkbox"/> 47,50€ / mois
Garderie ou étude occasionnelle	6€	6€	6€	6€

8. Voyages, sorties scolaires et fournitures complémentaires

Des contributions ponctuelles peuvent être demandées aux familles pour des voyages ou sorties scolaires, ainsi que pour des projets pédagogiques spécifiques.

Elles peuvent également concerner l'achat de fournitures, livres ou supports particuliers nécessaires aux activités de classe.

9. Frais de dossier

Les frais de dossier sont à régler au moment de l'inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'après leur règlement.

En cas de désistement, les frais de dossier seront conservés par l'établissement.

Frais de dossier la 1ère année :

50€ par enfant

10. Acompte de réinscription

Un acompte est exigé lors de la confirmation de la réinscription. Il est déduit du relevé de la contribution des familles du premier mois.

En cas de désistement, cet acompte est conservé par l'établissement.

Montant de l'acompte de réinscription :

Maternelle et élémentaire : 50€ par enfant

Collège : 50€ par enfant

11. Mode de règlement

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Les prélèvements sont effectués le 5 de chaque mois, d'octobre à juillet (10 échéances).

Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalé avant le 20 de chaque mois pour être pris en compte le mois suivant.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires sont imputés sur le compte famille.

En cas de retard de paiement, durant l'année, votre dossier est transmis à notre office de procédure juridique, ce qui occasionne des frais supplémentaires (à votre charge). La réinscription de votre enfant sera alors suspendue.

Cocher le mode de règlement choisi pour l'année 2026/2027 :

Prélèvement automatique sur votre compte bancaire (le 5 du mois)

Avance de mensualité / Établir 10 chèques à l'ordre de « OGEC La Salle » (code famille au dos)

A transmettre à la comptabilité **avant le 30 septembre**. Chèques déposés en banque le 5 de chaque mois

Paiement par carte bancaire à partir d'Ecole Directe (à effectuer au plus tard le 5 de chaque mois)

Paiement intégral (hors cantine et garderie/études) avant le **30 septembre** (chèque, virement ou carte bancaire sur Ecole Directe) donne droit à une réduction de 5% du montant de la contribution des familles

En cas de paiement partagé, merci de nous indiquer la modulation

Mme participe à hauteur de %

M..... participe à hauteur de %

Mme

M

Après avoir pris connaissance du règlement financier, nous nous engageons à régler dans sa totalité les sommes dues selon les modalités prévues.

Date et signature précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Date et signature du père

Date et signature de la mère

Date et signature du payeur

--	--	--